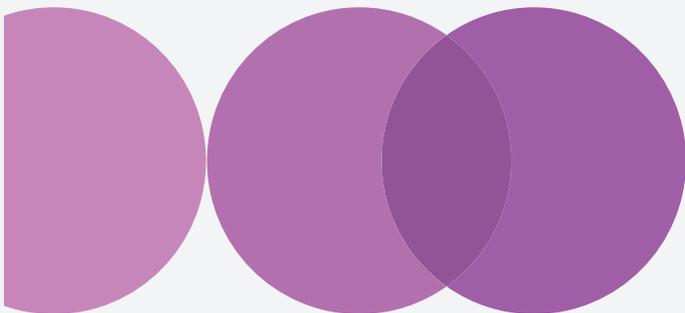


9 oct. 2015



## LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ, DE L'UTOPIE AU CONCRET

DOSSIER DE PRÉSENTATION



**FRANCE STRATÉGIE**  
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.



### 3 avril 2015

Le président de la République annonce la mise en place du **compte personnel d'activité** (CPA) au 1<sup>er</sup> janvier 2017



### 6 juillet 2015

Le Premier ministre, Manuel Valls, demande à Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie, de mettre en place une commission chargée de :

- préciser le périmètre du CPA
- examiner les enjeux techniques, sociaux et financiers liés à sa mise en place
- Apporter une vision sur ce que pourrait être le compte personnel d'activité

Selma Mahfouz, commissaire générale adjointe de France Stratégie est nommée présidente de la commission



### 9 octobre 2015

**Après 6 séances de travail, 24 auditions et trois ateliers utilisateurs la commission rend son rapport au Premier ministre.**



### 19 octobre 2015

La table ronde "Sécurisation des parcours professionnels et création du compte personnel d'activité" de la conférence sociale sera l'occasion d'un échange sur le rapport



### 1<sup>er</sup> janvier 2017

Chaque personne disposera d'un compte personnel d'activité.



Depuis 30 ans, les mobilités professionnelles se sont fortement développées : chaque année, **20 %** des actifs connaissent une transition professionnelle.

## Des parcours professionnels de plus en plus discontinus

Ces transitions peuvent entraîner des pertes et ruptures de droits. Les périodes de constitution et d'utilisation des droits ne se recouvrent plus.



+ de **4 actifs sur 10**, à l'échelle d'une vie professionnelle présentent des itinéraires professionnels marqués par un déclassement ou un éloignement de l'emploi.

Jusqu'à **15 %** des personnes en **CDD** basculent vers le chômage chaque année contre moins de **2 %** des personnes en **CDI**.

Parmi les plus touchés par la précarité sur le marché du travail, on compte **les jeunes, les moins qualifiés, les seniors et les femmes**.



## De nouvelles formes d'emploi

Le développement de nouvelles formes d'emploi, à la frontière du salariat et du travail indépendant, souligne l'enjeu d'une meilleure prise en compte des personnes indépendamment de leur statut.



Le président de la République a annoncé la création du compte personnel d'activité (CPA) pour tous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le CPA permettra de rassembler dans un seul compte l'ensemble des droits sociaux d'une personne.

## Des droits attachés à la personne mais définis dans un cadre collectif

Le CPA, ce sont des droits davantage attachés à la personne et moins à l'emploi ou au statut professionnel. Le titulaire doit également y trouver des informations et des services adaptés à sa situation. Mais cette personnalisation des droits reste inscrite dans un cadre collectif, garant des mécanismes de solidarité.



## OBJECTIFS :

**Permettre à chacun d'être mieux couvert dans un système de protection décloisonné**

**Sécuriser les parcours, en rendant la maîtrise aux personnes**

**Donner une plus grande capacité d'autonomie par une réduction des inégalités**

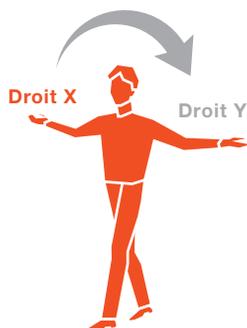


Pour ce faire, le CPA devra faire progresser :



### LA PORTABILITÉ DES DROITS

**pour plus de sécurité** : les travailleurs précaires peuvent se constituer un capital de droits, indépendamment de la durée de leurs contrats.



### LA FONGIBILITÉ DES DROITS

**pour plus de liberté** donnée aux individus dans l'utilisation de leurs droits.



### UNE MEILLEURE LISIBILITÉ

**pour faciliter l'accès** aux droits sociaux et lutter contre le non-recours.



### L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS

pour permettre à chacun de mobiliser ses droits.



## Cinq grands principes

1

**Le compte personnel d'activité doit être un levier pour rebâtir un marché du travail plus inclusif, plus ouvert, dans lequel les travailleurs sont à la fois plus sécurisés et plus autonomes.** En permettant à chacun de se former tout au long de son parcours et de mieux articuler les différents temps de sa vie. En corrigeant les inégalités (de chances, de circonstances) par des dotations supplémentaires pour ceux qui, à un moment donné, ont besoin d'un coup de pouce.

2

**Donner une meilleure capacité d'agir, de l'autonomie aux individus suppose une vision large des droits inclus dans le compte personnel d'activité.** Changer, évoluer, cela nécessite d'avoir accès à l'information nécessaire à la prise de décision : savoir par exemple quelles formations recrutent, quelles sont les conséquences si on se met à son compte, quelles sont les ressources dont on dispose.

3

**Le numérique offre des potentialités pour concevoir et construire les politiques publiques autrement dont le CPA doit se saisir.** Son développement doit associer les futurs utilisateurs du compte le plus en amont possible pour qu'il soit en mesure de répondre à leurs besoins.

4

**L'accompagnement est indissociable du projet de compte personnel d'activité.** L'accompagnement en face à face restera indispensable à certains moments clés. Le numérique permettra de développer des outils innovants d'accompagnement et de favoriser l'entraide entre pairs : forums, partage d'expériences, conseils...

5

**La méthode de construction du CPA sera déterminante.** 2017 ne sera qu'une étape, elle devra se poursuivre au-delà. Le CPA doit être conçu de façon à pouvoir rester évolutif.



## Trois scénarios pour le CPA

### Scénario 1

**Le CPA orienté vers la formation et plus largement la capacité de l'individu à évoluer professionnellement.**

Les droits inclus seraient :

CPF



C3P



CIF



CET



Épargne  
salariale



Éventuellement  
allocations chômage

Le fil conducteur est un accès renforcé à la formation et donc une mobilisation des droits en ce sens, et plus généralement un accompagnement dans la levée des obstacles à l'emploi (aides à la création d'entreprise, à la garde d'enfants, à la mobilité, etc.).

Dans cette vision, les droits à formation sont au cœur du dispositif, ils peuvent être complétés par d'autres droits acquis par l'individu dans son travail (compte pénibilité, compte épargne-temps, épargne salariale), qui peuvent être mobilisés pour développer cette capacité professionnelle.

Ce scénario permet également de prévoir des dotations versées aux personnes considérées comme les plus fragiles, les plus éloignées de l'emploi, avec des règles de conversion différenciées selon les profils.



## Scénario 2

### Le CPA orienté vers la liberté de l'usage des temps au long de la vie.

Les droits inclus seraient :

CPF



C3P



CIF



CET



Épargne salariale



Éventuellement allocations chômage



Droits à congés



Activités d'intérêt général

Il vise à donner plus d'autonomie aux personnes dans le travail grâce à une meilleure articulation de leurs différents temps de vie et une reconnaissance de leurs activités y compris non marchandes.

Dans ce scénario, la notion de capacité s'entend au sens large (pas seulement professionnelle) et la liberté prend le pas sur la flexibilité. L'enjeu de ce CPA serait alors de rassembler le plus grand nombre de droits fongibles, avec une fongibilité élargie aux utilisations en temps, pour permettre de solvabiliser des activités non marchandes, reconnues comme socialement utiles.

Cette vision s'appuie sur des mécanismes de solidarité collective, qui passent principalement par des processus de financement mutualisé, auxquels peuvent s'ajouter des financements individuels.



### Scénario 3

#### Le CPA orienté vers l'accès aux droits et la sécurité des transitions.

Les droits inclus seraient :

CPF



C3P



CIF



CET



Épargne salariale



Éventuellement allocations chômage



Droits à congés



Activités d'intérêt général



principaux droits sociaux associés à la personne (sans fongibilité)

Dans cette orientation, le CPA vise à sécuriser les personnes par la continuité des droits sociaux de manière à éviter les ruptures et pertes de droits lors de changements de situation.

Dans ce scénario, le CPA joue le rôle de « compte-ressources » pour chacun en matière de droits sociaux. Le compte comprendrait ainsi des droits mobilisables à l'initiative de la personne à partir des points disponibles sur son compte, et donnerait en outre accès aux droits sociaux personnels qui répondent à différents risques : chômage, maladie, retraite, famille, accidents du travail...

**Ces visions n'épuisent pas le champ des possibles et peuvent être combinées entre elle.**



## Quelle que soit l'orientation retenue, plusieurs points font consensus :



**Le caractère universel du compte personnel d'activité**, ouvert de 16 ans jusqu'au décès pour toute personne résidant en France.



**Le principe de solidarité** est également un fondement du CPA qui doit notamment permettre de réduire des inégalités de chances ou de circonstances par des abondements spécifiques sur les comptes des personnes les plus éloignées du marché du travail.



### **L'accompagnement dans le cadre du CPA**

L'accompagnement s'appuiera sur les outils numériques en complément d'un accompagnement physique qui reste indispensable. L'accompagnement doit être ouvert à des acteurs de la société civile (réseaux de pairs, associations...).



### **La pleine exploitation des potentialités qu'offre le numérique**

Le numérique doit être un levier d'innovation pour la construction du compte. Interface numérique réunissant les différents droits et dispositifs jugés utiles à la sécurisation des parcours, le compte doit également offrir les informations et services permettant de s'en saisir. Il s'agit de **développer l'outil à partir des besoins, des usages et des utilisateurs**, condition indispensable à l'appropriation et au succès du compte personnel d'activité.

**La remise de ce rapport n'est que le premier temps d'un projet qui va maintenant se poursuivre et chacun de ces scénarios peut être déployé au cours du temps selon des étapes différentes.**

## Quelques exemples d'utilisation du CPA



### **La transition professionnelle**

*Je suis actuellement salarié et j'envisage de me mettre à mon compte : je suis tenté mais quelles sont les conséquences pour mes droits, à l'assurance chômage, en matière de retraite, de santé ?*



### **La formation**

*Je suis sorti du système scolaire sans diplôme et j'ai enchaîné les petits boulots pour vivre (gardes d'enfants, en alternance avec du chômage) pendant une dizaine d'années. Maintenant j'aimerais me former pour devenir infirmière : quels sont mes droits à formation, quelle « seconde chance » puis-je avoir – et quel accompagnement ?*



### **La gestion de son temps**

*Je souhaite m'engager dans une association humanitaire, puis-je répartir mes droits à congés pour réaliser ce projet ?*

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT  
*LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ, DE L'UTOPIE AU CONCRET*  
SUR STRATEGIE.GOUV.FR



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



FranceStrategie



@Strategie\_Gouv

Contacts presse :  
Jean-Michel Roullé,  
responsable du service Édition-Communication  
[jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr)  
01 42 75 61 37 - 06 46 55 38 38

Joris Aubrespin, chargé des relations presse  
[Joris.aubrespin@strategie.gouv.fr](mailto:Joris.aubrespin@strategie.gouv.fr)  
01 42 75 60 27 - 06 20 78 57 18



**FRANCE STRATÉGIE**



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.